

# AVIS PUBLIC



## ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges tiendra une séance extraordinaire **le 16 décembre 2024 à 19h30** dans l'ancien Hôtel de Ville, situé au 33, rue de l'Église, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 6 décembre 2024.

Avis numéro : 2024-67

---

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 6 décembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 6 décembre 2024.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe